

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 22 - 25 mai 2000**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.A/2000/10**  
26 octobre 2000  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2000 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.A/2000/9.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).



## TABLE DES MATIERES

	Page
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	<b>1</b>
Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1999 (2000/EB.A/1)	1
Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités pour 1999 (2000/EB.A/2)	1
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	<b>2</b>
Questions d'actualité intéressant le PAM (2000/EB.A/3)	2
Mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement: Rapport d'activité intérimaire (2000/EB.A/4)	3
Principes et méthodes du PAM en matière de suivi et d'évaluation (2000/EB.A/5)	5
Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (2000/EB.A/6)	5
<b>QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES</b>	<b>6</b>
Système de pondération des critères de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM (2000/EB.A/7)	6
Objectif de contributions au PAM (2001—2002) (2000/EB.A/8)	6
<b>ÉVALUATION: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000–2001</b>	<b>7</b>
Evaluation: Programme de travail pour 2000–2001 (2000/EB.A/9)	7
<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b>	<b>7</b>
Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1998 au 30 septembre 1999 (2000/EB.A/10)	7
Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)—Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 1999 (2000/EB.A/11)	8





## RAPPORTS ANNUELS

### Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1999 (2000/EB.A/1)

1. Le Conseil s'est félicité de la présentation commune qui avait été utilisée pour le Rapport annuel et a remercié le Secrétariat de lui avoir remis un rapport bien structuré et riche d'informations.
2. Le Conseil a félicité le Directeur exécutif de sa nomination comme envoyé spécial du Secrétaire général dans la Corne de l'Afrique et noté que cette nomination témoignait de la reconnaissance par la communauté internationale de l'excellent travail accompli par le Directeur exécutif et par le PAM.
3. Le Conseil a rendu hommage aux membres du personnel du PAM qui avaient sacrifié leur vie en 1999 pour sauver celles de tant d'autres.
4. Le Conseil a mis en relief certaines questions d'une importance particulière:
  - Les efforts déployés par le PAM pour accroître la mobilisation des ressources et l'élargir aux donateurs du secteur privé et aux pays donateurs non habituels du PAM;
  - La nécessité de veiller à ce que les ressources nécessaires au développement soient disponibles de façon continue et en quantité croissante;
  - L'utilisation du Compte d'intervention immédiate (CII) pour répondre avec souplesse aux besoins d'urgence;
  - L'importance du multilatéralisme;
  - La poursuite des efforts visant à assurer la sécurité du personnel du PAM;
  - Le programme de réformes du Secrétaire général et la nécessité d'éviter les doubles emplois sur le terrain;
  - Les progrès de la coordination interinstitutions et l'importance de la coordination sur le terrain;
  - L'importance des partenariats avec les autres institutions des Nations Unies dans le contexte du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, avec les institutions de Bretton Woods et avec les ONG;
  - La nécessité d'appliquer les recommandations issues des conférences et des sommets mondiaux.
5. Le Conseil a recommandé également qu'à l'avenir, les rapports annuels fassent une plus grande place aux activités de développement afin que l'importance de ces activités n'échappe pas à l'attention des donateurs.

### Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO sur ses activités pour 1999 (2000/EB.A/2)

6. Le Président a informé le Conseil que le Secrétariat avait appelé l'attention du Bureau sur le fait que le rapport qui devait être présenté au sujet de la suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée général était inclus dans le Rapport annuel du Directeur exécutif. Ledit rapport ainsi que les décisions et recommandations adoptées par le Conseil pendant l'année considérée constituent un résumé des activités réalisées par



le PAM pendant l'année. Le document distinct précédemment publié au sujet des activités du Conseil, par son contenu, faisait double emploi. Le Bureau avait sollicité l'avis du Conseil juridique, lequel avait confirmé que les dispositions du Statut seraient ainsi respectées et qu'il ne serait pas nécessaire de publier un document distinct.

7. Le Conseil a par conséquent décidé que le Rapport annuel du Conseil d'administration au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO comprendrait désormais:
  - Une note de couverture (contenant la décision adoptée par le Conseil à propos du Rapport annuel du Directeur exécutif);
  - Le Rapport annuel du Directeur exécutif (qui comporterait une section consacrée à la suite donnée aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, présentée selon le même format que les autres fonds et programmes); et
  - Les décisions et recommandations adoptées par le Conseil pendant l'année considérée.

## QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE

### Questions d'actualité intéressant le PAM (2000/EB.A/3)

8. Le Conseil a examiné les trois questions présentées dans le document: travailler avec les militaires, maladies et insécurité alimentaire et communications, et constaté leur importance pour le PAM.
9. Le Conseil a suggéré qu'à l'avenir, il serait utile que le Secrétariat et le Conseil se consultent au préalable au sujet des questions devant figurer dans le document sur les questions d'actualité.
10. Les principaux points relevés sur chacune des questions examinées sont les suivants:
  - **Travailler avec les militaires**
    - a) Le Conseil a décidé à sa troisième session ordinaire, tenue en octobre 1999 (décision 1999/EB.3/25 Vision prospective: les préoccupations humanitaires du PAM—WFP/EB.3/99/9-B), que le PAM devrait aborder la question de l'interface entre les opérations militaires et de maintien de la paix et les secours humanitaires en utilisant une approche fondée sur la consultation.
    - b) Le Conseiller juridique a précisé que le débat sur la coopération opérationnelle entre le PAM et les militaires était bien de la compétence du Conseil. Cette position a été contestée par certaines délégations.
    - c) Le Conseil a souligné qu'il était important que le PAM travaille dans le cadre des Nations Unies, en respectant pleinement la souveraineté des Etats et la nécessité d'agir en toute neutralité et impartialité.
    - d) Plusieurs représentants se sont félicités de l'approche pragmatique adoptée par le PAM. Ils ont constaté que l'appui des militaires pouvait contribuer à la livraison ponctuelle et efficace des produits alimentaires, fournir un appui logistique essentiel, faciliter l'accès aux groupes vulnérables et renforcer la sécurité du personnel. Il a noté en outre que la question n'était pas de savoir si le PAM devait ou non travailler avec les militaires, mais plutôt de quelle façon et dans quelles circonstances il devait le faire. Telles étaient les questions qui exigeaient un débat plus approfondi. Ils ont encouragé le PAM à distinguer



nettement les différents types de coopération ou de liaison qu'il établissait avec les militaires et les organes de défense civils et à participer activement aux débats internationaux, en ce qui concerne tout particulièrement les directives d'Oslo.

- e) D'autres représentants ont souligné que le problème du recours aux militaires dans les opérations humanitaires et de leur coopération avec des organisations humanitaires internationales était de la compétence du Conseil de sécurité des Nations unies. La coopération avec les militaires dans une opération humanitaire ne peut donc être considérée comme licite que sur décision expresse du Conseil de sécurité des Nations unies et avec le consentement explicite du pays bénéficiaire de l'aide humanitaire internationale concerné. Dans ce contexte, ces représentants ont exprimé l'avis que le PAM n'était pas habilité à décider de la coopération avec les militaires dans des domaines concrets ou à élaborer des directives régissant la coopération avec les militaires comme le proposait le Secrétariat. Ils ont exprimé leur désaccord général avec les recommandations et les propositions présentées dans le rapport sur le sujet. Ils ont dénoncé le concept d'"intervention humanitaire" justifiant selon eux le recours à des forces armées étrangères pour intervenir dans les affaires intérieures d'un état souverain, et détruire son économie et son infrastructure. Ils ont déclaré qu'ils n'étaient pas d'accord pour que le Conseil d'administration poursuive la discussion du problème de la coopération avec les militaires.

- **Maladies et insécurité alimentaire.** Le Conseil a constaté les ravages humains et économiques causés par le VIH/SIDA et la tuberculose et est convenu que le PAM, en collaboration avec les autres partenaires concernés, devrait étudier dans quels domaines spécifiques relevant de son mandat il pourrait intervenir avec efficacité afin de faire en sorte que l'aide alimentaire encourage les malades à poursuivre leur traitement.
- **Communications.** Le Conseil a souligné qu'il était important que le PAM et ses partenaires ratifient la Convention de Tampere. Le Conseil a noté qu'au cas où l'on envisagerait de renforcer le rôle du PAM en ce qui concerne la fourniture d'un appui en matière de communications à ses partenaires opérationnels, il devrait examiner la question de façon plus approfondie.

### Mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement: Rapport d'activité intérimaire (2000/EB.A/4)

11. Le Conseil s'est félicité du premier rapport d'activité intérimaire sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement qui lui avait été présenté pour information. Plusieurs représentants ont demandé davantage de détails sur cette mise en oeuvre, même si la plupart ont jugé qu'il était prématuré d'en examiner les résultats. Quelques représentants ont fait valoir que les résultats de l'application de cette politique ne pouvaient être appréciés qu'à long terme.
12. Le Conseil a estimé que le rapport était dans l'ensemble bien rédigé et qu'il prenait en compte la plupart des aspects de la politique sur lesquels on avait insisté. Il a constaté également que la mise en oeuvre de cette politique apparaissait dans les documents sur le développement qui lui avaient été présentés pour approbation la semaine précédente, lors de sa deuxième session ordinaire. Des représentants ont suggéré que les rapports futurs comprennent une analyse des obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de la politique,



ainsi qu'une indication des changements nécessaires pour la poursuite de sa mise en oeuvre. Nombre de représentants ont estimé que les annexes étaient claires et faciles à suivre.

13. Plusieurs représentants ont fait valoir qu'il était important d'insister sur le ciblage dans le cadre de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV), qui était essentielle à la sélection des bénéficiaires. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'un don du Canada avait été accordé à l'Unité ACV pour l'aider à établir une méthodologie de ciblage et à apporter une assistance aux pays pour l'établissement des schémas de stratégie de pays et des programmes de pays, afin de garantir un ciblage approprié dès le stade de la conception.
14. Soulignant que les directives relatives à l'appui au programme devraient être liées à la sécurité alimentaire et que la participation active des représentants des bénéficiaires était indispensable au succès des opérations, le Conseil a aussi de nouveau insisté sur l'importance de la coordination avec les autres partenaires des Nations Unies et en particulier avec les organisations qui ont leur siège à Rome. La mise en oeuvre de la politique devrait aussi prendre en compte les partenariats, les stratégies nationales et les stratégies de retrait. Les questions telles que le ciblage fondé sur des critères nutritionnels, l'approche axée sur les résultats et le rapport coût-efficacité des projets n'étaient pas moins importantes.
15. Un représentant a demandé un complément d'information sur les ateliers mentionnés dans le document. Le Secrétariat a fait savoir que les ateliers régionaux avaient comporté l'examen des portefeuilles régionaux de développement afin de veiller à ce qu'ils soient compatibles avec la politique visant à favoriser le développement et que les principes qui sous-tendaient cette politique avaient aussi une influence sur les stratégies de redressement des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR). Les débats que le Conseil a consacrés l'an passé aux projets de développement, aux schémas de stratégie de pays et aux programmes de pays témoignent du succès de l'examen et de la réorientation du portefeuille de développement, qui ont abouti à un meilleur ciblage des bénéficiaires et à une focalisation accrue sur le secteur social.
16. Résumant le débat, le Président a constaté:
  - a) Que le Conseil s'était félicité du rapport d'activité intérimaire et lui avait manifesté son appui;
  - b) Que les observations du Conseil seraient prises en compte pour la préparation des futurs rapports d'activité intérimaires; et
  - c) Que le Secrétariat devrait continuer à s'efforcer d'évaluer tous les programmes de pays en cours d'exécution.

### **Principes et méthodes du PAM en matière de suivi et d'évaluation (2000/EB.A/5)**

17. Le Conseil a exprimé sa satisfaction du document présenté par le Secrétariat et estimé que les mesures envisagées contribueraient beaucoup à améliorer la capacité de suivi et d'évaluation du PAM. Les représentants ont considéré de manière générale ce document comme un utile premier pas et ils ont demandé à être tenus informés des progrès accomplis dans la poursuite de l'élaboration des principes, méthodes et directives de suivi et d'évaluation.
18. Les représentants ont présenté un certain nombre de suggestions en vue d'affiner l'approche proposée dans le document. On a noté que le suivi ne devait pas être considéré comme un simple instrument de responsabilisation et qu'il fallait mettre plus fortement



l'accent sur son second rôle, celui d'outil de gestion permettant d'identifier les domaines où des ajustements se justifiaient.

19. S'agissant de l'évaluation, les représentants se sont déclarés satisfaits de la répartition des tâches envisagées entre le Bureau de l'évaluation et les bureaux de pays, ces derniers prenant en charge les évaluations de projets, de façon à permettre au premier de se concentrer sur les programmes de pays et les grandes opérations ainsi que sur les problèmes et les thèmes intersectoriels. Des représentants ont estimé qu'il était nécessaire de mieux définir le rôle des bureaux régionaux en matière d'évaluation.
20. On a noté qu'environ 80 pour cent des ressources du PAM sont affectées aux secours, secteur qui devrait faire l'objet d'une attention particulière du point de vue de l'évaluation. Il conviendrait d'examiner les normes humanitaires existantes et de les incorporer, en tant que de besoin, dans les directives du PAM en matière d'évaluation.
21. Plusieurs représentants ont exprimé leur appui aux évaluations menées conjointement avec d'autres organismes et avec les donateurs. Le Secrétariat a confirmé que ce type de coopération se poursuivrait et que le principe de l'évaluation conjointe continuerait d'être étudié avec les donateurs. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils étaient disposés à collaborer aux évaluations futures.
22. Un certain nombre d'observations ont été formulées au sujet de la centralisation des résultats des évaluations et de l'identification des meilleures pratiques afin de les intégrer dans la conception des nouvelles interventions. Les représentants ont souligné qu'il était indispensable que les recommandations formulées dans les évaluations et les enseignements qui en sont tirés soient disponibles dès les premiers stades de la préparation des projets. Ils ont aussi proposé d'inclure dans chaque document de programme, d'opération et de projet une section intitulée "Recommandations formulées et enseignements tirés". Il serait peut-être possible d'utiliser la présentation annuelle du plan d'évaluation comme moyen de tenir le Conseil régulièrement informé.
23. Le Conseil a insisté sur la nécessité de démontrer aux différentes parties prenantes que les évaluations ne doivent pas être considérées comme une menace mais comme un outil de plus pour améliorer les opérations. On a mentionné à cet effet, entre autres moyens, la tenue d'ateliers. Le Secrétariat a confirmé qu'il avait l'intention de s'employer à apporter un tel changement dans la culture d'évaluation du PAM.

### **Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (2000/EB.A/6)**

24. Le Conseil a félicité le Président et les membres du Groupe de travail d'avoir mené à bien un processus de consultation détaillé et ouvert. Il a reconnu avec satisfaction que le Groupe de travail n'avait négligé aucun effort pour tenir compte de toutes les vues exprimées par les participants au cours des consultations qui avaient eu lieu pendant l'année écoulée.
25. Les membres du Conseil, dans leur grande majorité, ont appuyé toutes les recommandations figurant dans le rapport et ont dit attendre avec intérêt, le moment voulu, la possibilité d'examiner les nouveaux mécanismes de gouvernance. Nombre de membres du Conseil ont approuvé les recommandations tendant à ce qu'il soit procédé à une délégation de pouvoirs accrus sur la base d'un solide mécanisme d'obligation redditionnelle et d'objectifs orientés vers les résultats. Le Conseil s'est félicité de toutes les recommandations visant à améliorer les fonctions, processus et structures de gouvernance (recommandations k à w du rapport).



26. Le Conseil a néanmoins pris acte du fait que quelques membres préféreraient poursuivre le processus de consultation informelle touchant certaines des recommandations relatives au cadre stratégique et au cadre d'obligation redditionnelle ainsi qu'au processus de transformation des mécanismes de gouvernance. Dans un souci de consensus, par conséquent, le Conseil a souscrit aux recommandations k à w et a recommandé au Bureau de constituer un nouveau Groupe de travail pour poursuivre l'examen des recommandations a à j et des paragraphes correspondants du rapport.
27. Le Secrétariat a accueilli favorablement le document et a remercié le Conseil des efforts qu'il déployait pour améliorer l'efficacité et l'efficience du PAM. Il a fait savoir qu'il soumettrait au Conseil des informations sur les incidences financières et juridiques éventuelles de la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport.

## QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

### **Système de pondération des critères de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes du PAM (2000/EB.A/7)**

28. Le Conseil a exprimé le désir que les procédures exposées dans le document WFP/EB.A/2000/5-A soient rigoureusement respectées. Le Conseil a été informé que les vérificateurs généraux des comptes pouvant être envisagés aux fins d'une nomination n'ont pas à recevoir l'agrément des groupes régionaux des représentants.
29. Le Conseil a approuvé le calendrier et le système de pondération présentés par le Bureau.

### **Objectif de contributions au PAM: 2001–2002 (2000/EB.A/8)**

30. Le Conseil a accueilli favorablement les modifications apportées à la nature de l'objectif de contributions, lequel, lors des précédents exercices biennaux, ne portait que sur les activités de développement tandis qu'il engloberait, pour l'exercice biennal à venir, les trois catégories d'activités du PAM (activités de développement, interventions prolongées de secours et de redressement et opérations d'urgence). L'élément développement de l'objectif a été jugé modeste par rapport aux objectifs précédents.
31. Le Conseil s'est dit préoccupé par la diminution des ressources disponibles pour les activités de développement et a encouragé le Secrétariat à solliciter les contributions de gouvernements autres que les donateurs habituels et à obtenir pour cette catégorie d'activités des annonces de contributions pluriannuelles. Étant donné toutefois le faible taux de réalisation des objectifs enregistrés les exercices biennaux précédents par suite de la baisse des ressources disponibles pour les activités de développement ainsi que la correspondance entre l'objectif opposé et le Plan stratégique et financier approuvé pour 2000-2003 (WFP/EB.A/99/5-A/1) et le budget du PAM pour l'exercice biennal 2000-2001 (WFP/EB.3/99/3-A), le Conseil a jugé l'objectif acceptable. Il a souscrit à l'objectif de 2 595 000 000 de dollars des États-Unis.



## EVALUATION: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2000-2001

### Evaluation: Programme de travail pour 2000–2001 (2000/EB.A/9)

32. Le Conseil a entériné l'orientation générale du Programme de travail 2000–2001 concernant l'évaluation et un certain nombre de propositions visant à affiner l'approche reflétée dans le programme de travail ont été présentées.
33. Un représentant a suggéré que les futurs programmes de travail concernant l'évaluation soient présentés au Conseil "pour examen" plutôt que "pour information", de façon à mettre en relief l'importance que le Conseil leur attribue.
34. Il a été suggéré que le PAM accorde une attention particulière à l'efficacité de la transition entre les secours et le redressement vers le développement. Deux représentants ont noté avec préoccupation que le programme de travail ne comportait pas de projets de développement indépendants. Le Secrétariat a invoqué les travaux de redéfinition des activités et des projets figurant dans les programmes de pays et la nécessité de laisser passer un délai suffisant avant d'évaluer les nouveaux objectifs. Ces objectifs étant actuellement en cours de redéfinition en vue de les adapter à la politique visant à favoriser le développement, le PAM a décidé d'axer les évaluations sur les processus suivis dans les programmes de pays, qui constituent la majeure partie de son travail dans le secteur du développement.
35. Quelques craintes ont été exprimées au sujet de la capacité du Bureau de l'évaluation. Le Secrétariat a expliqué que le nombre d'opérations d'urgence ou d'interventions prolongées de secours et de redressement auquel le Bureau pourrait se consacrer, en plus des évaluations obligatoires de programmes de pays, dépendrait du personnel et des ressources financières disponibles.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

### Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1998 au 30 septembre 1999 (2000/EB.A/10)

36. Les représentants se sont dit satisfaits de l'importance que le PAM attachait à la nécessité de réduire au minimum les pertes après livraison, lesquelles étaient imputables à concurrence de 76 pour cent à des facteurs liés aux pays bénéficiaires et de 24 pour cent à des éléments ayant leur origine dans les pays donateurs.
37. Le Secrétariat a mentionné les initiatives qu'avait prises récemment le PAM pour responsabiliser les intéressés, notamment en envoyant des lettres officielles aux gouvernements des pays bénéficiaires et en proposant d'inclure dans les accords standard relatifs à l'assistance de base une clause stipulant que la valeur desdites pertes devrait être remboursée. Il a été confirmé que le PAM demandait également un remboursement des pertes causées par des éléments imputables aux donateurs.
38. Plusieurs représentants ont établi une distinction entre les pertes causées par des troubles civils et les pertes plus systématiques qui se produisaient dans le contexte des opérations normales de développement. Dans le premier cas, il a été admis qu'un contrôle efficace était impossible face à des mesures d'intimidation. Les pertes plus systématiques étaient plus préoccupantes. L'on a considéré que la clause relative au remboursement des pertes



qu'il était proposé d'inclure dans l'accord standard révisé relatif à l'assistance de base soit de nature à intensifier les efforts déployés pour réduire ces pertes, encore qu'il serait bon qu'aussi bien le PAM que les pays bénéficiaires redoublent d'efforts à cet égard. À ce propos, quelques représentants ont demandé au Gouvernement du Burkina Faso de rembourser au PAM la valeur des pertes de produits imputables à des ventes illégales ainsi qu'à tenter une énergique action en justice contre les agents gouvernementaux jugés responsables des détournements.

### **Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)—Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 1999 (2000/EB.A/11)**

39. Le Conseil a félicité le Secrétariat du rapport, qui indiquait très clairement la répartition du personnel dans les différentes catégories du cadre organique international.
40. Tout en louant le Secrétariat pour les bons résultats obtenus en 1999 en ce qui concerne l'accroissement du nombre de femmes dans la catégorie du cadre organique international, le Conseil a reconnu qu'il faudrait encore du temps pour parvenir à l'objectif de 50 pour cent d'effectifs féminins.
41. Le Conseil a également pris note avec satisfaction des efforts faits par le Secrétariat pour augmenter la représentation du personnel provenant de pays économiquement en développement dans la catégorie du cadre organique international. Des représentants ont toutefois fait remarquer que certains pays (aussi bien développés qu'en développement du point de vue économique) étaient encore sous-représentés. Le Conseil a par conséquent exhorté le Secrétariat à redoubler d'efforts pour parvenir à une meilleure répartition géographique au sein du personnel du PAM.
42. Le Conseil a exprimé son appui au programme des administrateurs auxiliaires.
43. Un représentant a demandé qu'à l'avenir, les rapports fournissent en plus de la composition du personnel du cadre organique international, une ventilation par pays des nouvelles recrues, des administrateurs auxiliaires et des volontaires des Nations Unies.

